



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MELUN
20 QUAI HIPPOLYTE ROSSIGNOL
77000 MELUN

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 20 38 411 760 056
Déclarant 2 (C) : 17 81 453 466 156

Référence de l'avis : 23 77 0043494 21

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

PORTE 4
27 RUE DE LA HAIE DIEU

77170 BRIE COMTE ROBERT

Numéro FIP : 770 81 75 9042209789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 06/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 77016

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

LOGE DELPHINE
OU BERCY MAXIME
PORTE 4
27 RUE DE LA HAIE DIEU
77170 BRIE COMTE ROBERT

Somme qu'il vous reste à payer

1 839,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 septembre 2023 :	459,00 €
26 octobre 2023 :	459,00 €
27 novembre 2023 :	459,00 €
27 décembre 2023 :	462,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1751 5900 000X XXXX XXX0 714

Identifiant de la banque : CEPAFRPP751

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050022J38D1A760018PAS2A23

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2023.

Revenu fiscal de référence : **68 950**

Nombre de parts : **3,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

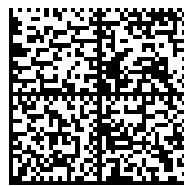
Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 20 38 411 760 056

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : LOGE
Déclarant 2 - Nom de naissance : BERCY



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,00

Détail des revenus

Salaires.....	Déclar. 1 36066	Déclar. 2 43143	Total
Déduction 10% ou frais réels.....	- 5945	- 4314	
Salaires, pensions, rentes nets.....	30121	38829	68950

Revenu brut global.....

Revenu imposable.....		68950
-----------------------	--	-------

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴

* 4516

Impôt total avant crédits d'impôt.....

4516

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

Frais de garde des jeunes enfants.....	Montant déclaré 453	Montant retenu 453	
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 227

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....		4289
---	--	------

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :	4289
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :	- 3282
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+ 832

Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....

1839

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

1839

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵		68950
--	--	-------

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

Déclar. 1
16253

Déclar. 2
16253

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....		4052	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 16394	

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....	6,22%
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.	
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.	

Taux marginal d'imposition.....	30,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.	